

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 2 MARS 2026

OBJET : 2026-28CS TE05

Réseau de chaleur – Plan de financement pour demande de subventions pour la réalisation du Schéma directeur du réseau de chaleur de Veynes

Nombre de membres légal	49
Nombre de membre en exercice	49
Nombre de membres présents	27
Nombre de membres présents en distanciel	0
Nombre de voix délibératives	28
Nombre de pouvoir	0
Nombre de suffrages exprimés :	
☒ Pour	28
☒ Contre	0
☒ Abstention	0
☒ Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	13-02-2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à 14h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Chorges, se sont réunis, en format présentiel, sous la présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : SENNERY Pierre, DOMMANGE Alain, MAULLIER Régis, MAGNAN Richard, WADIER Hervé, CLAEYMAN Jean Pierre, GAUCHE Joël, LEYDON Louis, LAURENS Alain, AMOURIQ René, EYSSERIC Serge, ROSA Raymond, SANCHEZ Alain, TARDY Lionel, AUBEPART André, BACHENET Claude, GANDOIS Jean Pierre, VOLLAIRE Pierre, DOU Jean Claude, BILLON TYRARD Jacques, ARNOUX Frédéric, MIOULANE Louis, AYACHE Serge, CESTER Francis, VERRIER Jean Luc, BOREL Daniel, MILLE SCHAACK Françoise.

Soit onze collèges représentés par vingt-sept délégués sur onze collèges ayant quarante-neuf délégués légaux.

Etaient excusés : CHEVAL Jérôme, LEMONNIER Kevin, CHANFRAY Corinne, DELBANO Jean Michel, POUCHOT ROUGE BLANC Georges, LOISEAU Fabrice, GONNET Michel, PIQUEMAL Michel, CORDIER Georges, BOREL David, GOURY Dominique, SARRAZIN Bruno, ALLUIS Jean Luc, BICAIS Jean Jacques, AUBERT Daniel, CHALLOT Serge, JEHAN Frédéric, PRAT Jean Denis, FEUTRIER Lucie, BLANC Renaud, DEVEVEY Joseph, BRIOULLE Jean Pierre, SALETTI Hélène, FRISON Michel, SEMIOND Philippe, DRUJON D'ASTROS Cyrille, JOANNET Michel, NICOLAS Gérard, VANNIER Olivier, BERAUD Josiane, MONTABONE Michel, ARNAUD Jean Michel, BERAUD Michel, DESCHAMPS Sophie, ALLEC Patrick, BONNAFFOUX Joël, BETTI Alain.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; FERAUD Maryline, Secrétaire Générale ; DEJOANNIS Jean Christophe, Directeur du Service Technique ; DENYS Eric, Directeur du Service Finances ; PEYRON Magalie, Secrétaire de direction ; RICOUD Audrey, Gestionnaire du secrétariat général ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord ; ANDRE Clément, Responsable agence Sud, MERIC Marion, Responsable Pôle énergie.

Secrétaire de séance : CLAEYMAN Jean Pierre

OBJET : 2026-28CS TE05

Réseau de chaleur – Plan de financement pour demande de subventions pour la réalisation du Schéma directeur du réseau de chaleur de Veynes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'énergie,
Vu les Statuts de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après dénommé le Syndicat),
Vu la délibération n°24-11-111du 14 novembre 2024 de la commune de Veynes ayant pour objet le transfert de la compétence du réseau de chaleur,
Vu la délibération n°2024-82AG TE05 du 13 décembre 2024 actant le transfert de compétence et l'adhésion de la commune de Veynes au collège optionnel Réseau de chaleur du Syndicat
Vu le procès-verbal transfert réseau de chaleur de la commune de Veynes n°DEL-25-03-031 du 20 mars 2025,
Vu la délibération n°2025-19CS TE05 du 29 avril 2025 approuvant le procès-verbal réseau de chaleur de la commune de Veynes au Syndicat.

Le Président expose :

Le Syndicat est devenu propriétaire du réseau de chaleur situé sur la commune de Veynes à la suite du transfert de compétence réseau public de chaleur de la commune au Syndicat

Le réseau est géré en régie par le syndicat.

L'obligation d'élaborer un schéma directeur pour tout réseau de chaleur opérationnel au 1er janvier 2009 a été élargie par la loi Energie Climat de 2019 à tous les réseaux de chaleur et de froid publics. Ces derniers devront désormais réaliser un schéma directeur cinq ans après leur mise en service, et élaborer leur mise à jour tous les dix ans.

Le réseau de chaleur ayant été réalisé en 2012 rentre donc dans cette obligation de mise à jour.

Pour réaliser ce schéma directeur, une consultation a été réalisée pour recruter une maîtrise d'ouvrage. Le montant de la prestation est de à 24 337.50 € HT. Elle peut être financée à hauteur de 70% par la Région.

Il est ainsi proposé le plan de financement suivant :

Plan de financement :

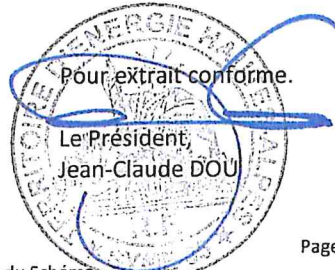
Coût de l'étude de faisabilité – Tranche Ferme	21 257,50 € HT
Coût de l'étude de faisabilité – Tranche Conditionnelle	3 080,00 € H.T.
Coût total	24 337,50 € H.T.
Subvention région (70 %)	17 036,25 € HT
Autofinancement (30 %)	7 301,25 € HT

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **Approuve** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **Autorise** le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier,
- **Sollicite** les subventions,
- **Inscrit** au budget les crédits.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.


Le Secrétaire de séance,
Jean-Pierre CLAEYMAN


Pour extrait conforme.
Le Président,
Jean-Claude DOU